

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LACOLLONGE  
DU 13 avril 2022

Présents : **Michel BLANC, Patrick DUMEL, Magalie BALTOLU, Christiane BLANC, Sarah GUYOT, Caroline MANET, Gérard MELON, Michaël MURAT, Vincent LOIGEROT, Jean-Pierre POYER.**

Excusée : **Isabelle LUPFER** a donné pouvoir à **Christiane BLANC**

SECRETARE DE SEANCE : Patrick DUMEL.

Début de séance à 20 h 30 - Fin de séance à 23 h 45

Avant de commencer, M. le Maire demande à ajouter un point : demande achat de terrain : accord à l'unanimité.

Le compte-rendu de la réunion 04 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Travaux mise en souterrain dernière tranche :**

M. le Maire rappelle au conseil l'étude faite pour la dernière tranche des travaux d'enfouissement qui concerne la rue des Vosges, la rue de la Mairie du carrefour jusqu'à la mairie et la rue d'Alsace du carrefour jusqu'au pont de la Madeleine. Il faut, à présent se prononcer sur le devis et les travaux dont le montant pour la commune est de 233 951.42 €. Le conseil approuve à l'unanimité le devis et les travaux présentés par le Maire. Il autorise le premier adjoint à signer la convention.

### **2. Programme travaux ONF :**

M. le Maire indique aux membres du conseil que l'ONF nous a fait parvenir le programme des travaux pour 2022. Il s'agit de divers travaux d'investissement sur les parcelles 9 et 10. Le montant est de 1171.80 € HT en investissement

Le conseil accepte à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer le devis.

### **3. Vote du compte administratif Commune et Lotissement :**

#### **Commune :**

M. le Maire présente le compte administratif de la commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	117 161.14 €
Recettes :	404 397.77 €
Résultat :	+287 236.63 €

Résultat de clôture : + 581 884.31 €

Section d'investissement :

Dépenses :	859 937.00 €
Recettes :	755 532.00 €
Résultat :	-104 405.00 €

Résultat de clôture : - 126 776.23 €

Le Conseil Municipal, après que M. le Maire soit sorti, sous la présidence de Patrick DUMEL 1<sup>er</sup> Adjoint, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2021.

#### **Lotissement :**

M. le Maire présente le compte administratif du lotissement :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	397 938.11 €
Recettes :	83 400.00 €
Résultat :	-314 538.11 €

Résultat de clôture : + 0.11 €

Section d'investissement :

Dépenses :	190 000.00 €
Recettes :	32 340.98 €
Résultat :	-157 659.02 €

Résultat de clôture : 0.00 €

Le Conseil Municipal, après que le Maire soit sorti, sous la présidence de Patrick DUMEL 1<sup>er</sup> Adjoint, vote le Compte Administratif 2021.

#### **4. Approbation du compte de gestion :**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion correspond à la comptabilité tenue par la trésorerie et que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **5. Affectation du résultat :**

Site aux résultats 2021 qui se décomposent comme suit :

Fonctionnement : + **581 884.31 €**

Investissement : - **126 776.23 €**

M. le Maire propose d'affecter 126 776.23 € au compte 1068 et le solde soit 455 108.08 € au compte 002.

Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **6. Subventions 2022 :**

M. le Maire propose les subventions suivantes :

Ecole de Lacollonge	2000.00 €
Sports et Loisirs Lacollon'Joie	400.00 €
Ecole de Menoncourt (ski)	929.00 €
Pictogramme	300.00 €
Les Amis de l'Orgue de Phaffans	50.00 €
Comité des fêtes de Lacollonge	1500.00 €

Le conseil accepte à l'unanimité

#### **7. Vote des taux :**

M. le Maire propose, vu l'excédent de fonctionnement, de **ne pas augmenter les taux communaux** pour cette année et laisser TF : 33.57% et TFNB : 39.41%. La commune n'a pas

d'influence sur les bases qui sont revalorisées par l'état, ni sur les taux du département ou du Grand Belfort.

Accord à l'unanimité.

## **8. Budget Primitif 2022 :**

M. le Maire présente le BP 2022 de la commune :

### ***En fonctionnement :***

- Dépenses : 489 300.46 €
- Recettes : 630 470.08 €

### ***En investissement :***

- Dépenses : 558 653.23 €
- Recettes : 558 653.23 €

Accord à l'unanimité.

Celui du lotissement s'élève à 0.25€ en dépense et recette de fonctionnement, ce qui correspond à une régularisation de TVA, pas d'investissement.

Accord à l'unanimité.

## **9. Assurance statutaire : négociation par le centre de gestion :**

L'assurance contractée par la commune concernant le personnel arrive à échéance le 31 décembre 2022. Le centre de gestion propose aux collectivités de se charger du marché pour le nouveau contrat. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **10. Compétence installation de recharge pour véhicules électriques :**

M. le Maire explique aux membres du conseil que TDE90 a initié et souhaite poursuivre un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune. Aussi, il propose de confier à TDE 90 la compétence IRVE.

Accord à l'unanimité.

## **11. Demande autorisation vidéo protection :**

M. le Maire expose au conseil un projet d'installation de vidéo protection qui couvrirait l'ensemble du village. Celui-ci pourrait être utile en cas de cambriolage par exemple car la lecture des plaques d'immatriculation serait possible. Le montant d'une telle installation serait d'environ 50000 € HT. Il précise que ces travaux peuvent bénéficier de subvention comme FIPD et également une aide du Département attribuée aux communes riveraines de l'Aéroparc pour des aménagements de sécurité.

Le conseil approuve ce projet et autorise M. le Maire à faire la demande d'autorisation et également les demandes de subventions pour un projet sur l'exercice 2023.

## **12. Achat de terrain :**

Un habitant souhaiterait acheter une bande de terrain jouxtant sa propriété. Après discussion, le conseil accepte de vendre la bande avec 7 voix « pour » et 4 abstentions. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

## **13. Divers : /**